

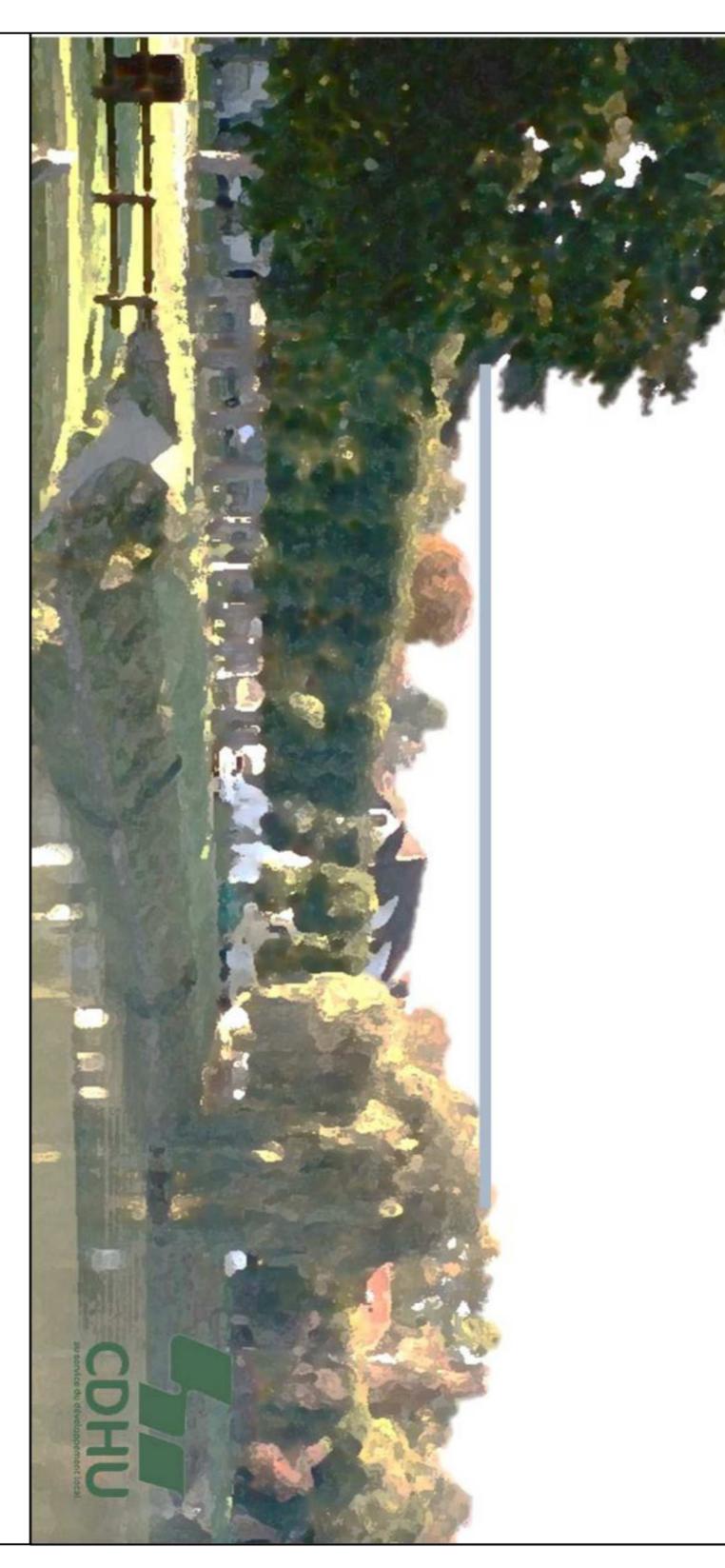
## Germigny-l'Evêque

### Plan local d'urbanisme

Pièce n°5-1 : Règlement graphique de la  
commune au 1/6000<sup>ème</sup>

Dossier arrêté

Vu pour être annexé à la délibération :



Zone 0a : secteur d'habitation à caractère ancien et à densité élevée  
Zone 0b : secteur d'habitation récent à densité moyenne  
Zone 0c : secteur d'habitation récent à densité faible  
Zone 0d : secteur d'habitation récent à densité très faible  
Zone 2AU : zone à urbaniser  
Zone 2AU : zone à urbaniser à long terme  
Zone Af : secteur agricole constructible  
Zone A : zone agricole  
Zone N : zone naturelle  
Zone Ne : secteur naturel de carrière (calcaire)  
Zone Ner : secteur naturel pour les énergies renouvelables  
Zone Ng : secteur du golf (STCAU)  
Zone Nt : secteur d'hébergements hôtelier/touristique (STEAU)

Espace boisé classé au titre de l'article L131-1 du Code de l'urbanisme pour un changement de destination  
Bâtiment désigné au titre de l'article L151-11-2 du Code de l'urbanisme  
Élement à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme  
Secteur à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme  
Emplacement réservé au titre de l'article L151-43 du Code de l'urbanisme  
Zone inondable (zone A/B du PSSI)  
Perimètre de l'orientation d'aménagement et de programmation  
Bandes de protection de la lieière du massif boisé de plus de 100 hectares

#### Liste des emplacements réservés :

Numéro	Nom	Surface
1	Grande prairie	10,00 ha
2	Grande prairie	8,00 ha
3	Grande prairie	10,00 ha
4	Grande prairie	10,00 ha
5	Grande prairie	10,00 ha
6	Grande prairie	10,00 ha
7	Grande prairie	10,00 ha
8	Grande prairie	10,00 ha
9	Grande prairie	10,00 ha
10	Grande prairie	10,00 ha
11	Grande prairie	10,00 ha